



Conseil communal  
Noville

Noville, le 05 octobre 2020

A Mesdames et Messieurs les  
membres du Conseil communal

# NOUVELLE DATE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE EST CONVOQUÉ LE  
**MARDI 27 OCTOBRE 2020, à 20h00, AU BATTOIR**

L'ordre du jour sera le suivant :

1	Appel
2	Adoption de l'ordre du jour
3	Procès-verbal de la dernière séance
4	Communications du Bureau
5	Communications de la Municipalité
6	Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
7	Préavis N° 01-2020, du 28 septembre 2020, relatif à la prolongation de servitude de superficie pour les chalets du Grand-Canal
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion
	7.2 Adoption du préavis n° 01-2020
8	Préavis N° 02-2020, du 28 septembre 2020, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion
	8.2 Adoption du préavis n° 02-2020
9	Réponse de la Municipalité au postulat <i>Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley</i>
	9.1 Adoption de la réponse de la Municipalité
10	Divers

## Informations utiles

Vu le contexte sanitaire actuel, la séance se tiendra au Battoir afin de pouvoir se conformer aux mesures de l'OFSP.

A l'entrée, désinfection des mains. Des masques et des gants seront à disposition pour ceux qui n'en ont pas. Lors de tout déplacement dans la salle, le port du masque est obligatoire.

Une fois entrés dans la salle, vous voudrez bien vous diriger directement vers une place assise.

Avant et après la séance, nous vous remercions de limiter les échanges verbaux dans le respect de la distanciation.

La salle n'étant pas sonorisée, les intervenants sont priés de bien vouloir s'exprimer d'une voix forte.

Certains de votre bonne compréhension et comptant sur votre bonne collaboration, nous vous présentons nos meilleures salutations.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**le président :**

**la secrétaire :**

**Manuel Hayoz**

**Esther Bernard**

**Annexe :**

- Procès-verbal de la dernière séance
- Préavis 01-2020
- Préavis 02-2020
- Réponse au postulat « »Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley »